

## Syntaxe et discursivité : Les structures topicalisées en moyen français

On sait que la période du moyen français se caractérise par des changements syntaxiques importants, en particulier en ce qui concerne l'ordre des constituants. Les principales modifications qui affectent la structuration de l'énoncé ont deux conséquences majeures : d'une part, la généralisation du schéma SVO comme ordre non marqué, avec la fixation progressive de l'objet à la droite du verbe, d'autre part, le "recul" de la forme verbale vers la droite de la proposition, ce qui conduit au développement des schémas S(X)(X)V. Ces deux changements, qui sont la réalisation des grandes tendances de l'évolution du français, favorisent la dislocation avec "reprise", qui deviendra un schéma obligatoire lorsque la fixation de l'objet sera de règle. La segmentation avec reprise par une proforme est déjà présente en ancien français, mais les occurrences sont beaucoup moins nombreuses qu'en moyen français. S'il est sans doute possible de mettre cette différence quantitative au compte du changement syntaxique que nous venons de rappeler, la relation de transitivité se faisant plus étroite, les facteurs discursifs semblent toutefois devoir être pris également en considération, leur rôle étant au moins aussi important que celui des facteurs syntaxiques dans ce développement des constructions disloquées. Le XIV<sup>e</sup> siècle va voir en effet apparaître, en tant que type de texte spécifique, le texte argumentatif en français, production qui, jusque là, était essentiellement rédigée en latin. Ce développement de la rédaction en français lorsqu'il s'agit de discours argumentatifs s'opère sous l'influence de facteurs non linguistiques d'ordre divers, parmi lesquels on peut citer la production de textes scientifiques, les commentaires dans les traductions d'œuvres grecques et latines, l'abondance des textes polémiques entraînée par la situation politique et les événements d'une période troublée. La démarche argumentative exige des outils linguistiques spécifiques, adaptés à cette situation de communication particulière, qu'il s'agisse de la structuration syntaxique ou du lexique ; si les textes littéraires, les œuvres historiques, peuvent adopter sans grand changement le système du texte narratif, dans lequel ne se justifie guère l'emploi de structures topicalisées, la cohérence discursive étant essentiellement assurée par les relations anaphoriques et par les progressions thématiques, il n'en va pas de même pour le texte argumentatif, qui doit créer son propre matériau. C'est ainsi que l'on peut constater, dès le début du moyen français, la systématisation de la topicalisation - et donc la dislocation avec reprise - ainsi que la création d'une série de marqueurs destinés à introduire une expression en position de topique, l'organisation informative du texte narratif ne pouvant suffire à exprimer le mouvement énonciatif propre à la topicalisation.

En étudiant certains aspects du développement de ces segmentations, notre objectif sera de tester la validité de l'hypothèse suivante : d'un point de vue diachronique, les constructions à dislocation proviennent de deux « sources » différentes, qui conduisent à une linéarisation identique. L'une, d'ordre syntaxique, est constituée par l'éloignement du SN sujet dans les schémas S(X)(X)V signalés plus haut, l'autre, qui renvoie au niveau discursif, est la polyphonie énonciative qui caractérise certains aspects du texte argumentatif. Ce sont ces deux points que nous examinerons successivement, en insistant sur les aspects discursifs. Si cette hypothèse se vérifie, il convient en effet de se demander si le rôle de la dislocation est identique dans les deux cas de figure que nous venons d'évoquer.

## 1. Les insertions entre le SN sujet et le verbe

Considérons donc d'abord les constituants que l'on peut analyser comme des insertions, qui entraînent la réalisation de schémas de phrase distincts de l'ordre V2, caractéristique des textes en prose de l'ancien français, qui se maintient encore dans les textes narratifs du moyen français<sup>1</sup>. La contrainte V2 conduit à placer le sujet, dans le cas où il est exprimé, à proximité du verbe, soit en zone initiale, soit en zone postverbale ; l'ancien français n'ignore évidemment pas ce que l'on pourrait considérer comme des insertions, mais les constituants intercalés sont d'ordinaire des subordinées, relatives ou circonstancielles, et la présence fréquente d'adverbes comme *si* ou *lors* avant le verbe principal laisse penser qu'il y a plutôt succession de deux énoncés qu'insertion dans un énoncé unique. Il en va de même lorsque le SN sujet se trouve répété, comme dans l'exemple suivant, où la complexité syntaxique semble entraîner la redénomination par le nom propre :

(1) Et Lamoraz, qui encor ne savoit qui cil estoit a qui il se combatoit, et mout estoit desiranz dou conoistre, car il se disoit bien tot apertement a soi meïsmes que cil estoit li miedres chevaliers qu'il onques veïst, et por ce savroit il volentiers son non, s'il pooit, avant qu'il en feïssent plus, quant il se sont un po reposé, Lamoraz se met un po avant et dit [...] *Tristan*, p.212

La situation est quelque peu différente en moyen français, où l'enrichissement de la zone initiale ne s'accompagne pas d'un indice particulier qui traduirait une « relance » de l'énoncé. Il semble ainsi possible de parler d'insertion dans un exemple comme :

(2) Le josne bergier Maingort, qui pour son povre habit et pour son josne aage ne sambloit pas trop saige, a haulte voix et moult discrettement, dit aux grans clers [...] Philippe de Mézières, p. 198

où le syntagme sujet est séparé du verbe par une proposition relative et par un circonstant de manière. C'est par rapport à ce type d'énoncé qu'il convient d'interpréter

<sup>1</sup> Nous prendrons comme corpus, dans cette partie, l'ouvrage de Philippe de Mézières, le *Livre de la vertu de sacrement de mariage* (c. 1385), bon exemple de texte argumentatif de cette période.

les constructions avec reprise, que nous allons observer à présent : s'opposent-elles au schéma SXV tel qu'il est illustré par l'exemple ci-dessus ou en constituent-elles une simple variante libre ?

Nous constaterons d'abord que, dans notre corpus, le phénomène de reprise survient essentiellement lorsqu'il y a insertion d'une proposition circonstancielle et, plus particulièrement, d'une temporelle. Dans le passage suivant :

(3) Je croy certainement que nostre royne des noces, quant cestui entremés li fu présenté, elle chay a terre comme morte p. 161

on notera que la subordonnée est elle-même enchâssée dans une complétive en *que*, ce qui rend très difficile l'interprétation de la segmentation comme une topicalisation, l'utilisation d'un marqueur comme *quant à* étant quasiment exclue :

(3') (?) Je croy certainement que quant à nostre royne des noces, quant cestui entremés li fu présenté, elle chay a terre comme morte

La topicalisation, en revanche, exigerait une extraction du SN sujet hors de la proposition matrice :

(3'') nostre royne des noces, je croy certainement que, quant [...], elle chay a terre ...

Dans les deux exemples suivants, même s'il n'y a pas d'enchâssement, le contexte ne permet pas de donner à la segmentation la valeur d'une relation d'à propos qui caractériserait la topicalisation :

(4) De l'autre part, quant une povre, gentil femme est si heureuse que [...], tele espouse, toutes les fois que [...], elle doit estre toute tresperciee p. 116

(5) Mais la confirmation du sacrement [...] on n'en pourroit assez escrire. Les sains docteurs de l'Eglise en escriivant leurs livres, quant il entroient en la matiere de l'amere medicine susdite, a tres grant paine il en pooient issir p. 196

En (4), le syntagme sujet *tele espouse* est une redénomination du référent qui est déjà mentionné dans le contexte immédiat, alors que, en (5), l'ensemble de la deuxième phrase est un commentaire du contexte antérieur et constitue ainsi un énoncé « tout focus », ce qui ne permet pas de donner au sujet *les sains docteurs* une fonction de topique. De tels exemples ne doivent pas être interprétés avec une vision trop moderne, qui consisterait à analyser ces énoncés comme des phrases complexes présentant un sujet principal séparé de la forme verbale par une subordonnée ; le statut du syntagme initial est davantage celui d'un sujet extrait de la subordonnée circonstancielle et le lien entre les deux propositions est sans doute encore plus proche d'une relation de parataxe que d'une relation de dépendance forte. La même configuration peut être constatée avec des subordonnées concessives intercalées :

(6) Et est assavoir que ceste nostre tres douce Vierge Marie, combien que elle fust povre [...], toutesfois, non obstant sa povreté [...], elle estoit issue de le plus noble lignie p. 135

(7) car Adonay, [...], combien que [...], il ne vouloit pas aidier [...] p. 198

On remarquera, ici également, que la dislocation ne correspond pas à une opération de topicalisation, dans la mesure où il y a une nette continuité thématique en (6) et une valeur « tout focus » en (7), caractéristiques qui interdiraient par exemple l'emploi de *quant à*.

Il n'est guère surprenant de rencontrer les mêmes phénomènes avec des prédications secondes de type adjectival ou participial, qui sont à considérer comme des propositions réduites et qui, dans ce contexte syntaxique où elles sont précédées d'un SN, peuvent être rapprochées, au moins du point de vue de la linéarisation, des subordonnées participiales. Dans les deux exemples suivants, la présence de formes verbales (*seant, vestu, en s'acordant*) nous semble permettre d'aller dans ce sens :

(8) Et ainsi, nostre Rubin, mansuet et debonnaire come un aignel, seant, vestu et couronné et le septre en la main, comme dit est, les faulz Juifz s'agenouilloient devant lui par grant derision p. 83

(9) [determinant clerement] que la mere de Dieu, devant son mariage, en s'acordant au mariage et après le mariage [...], elle fu toujours et demoura pardurablement vierge p. 221

Notons à nouveau que la dislocation a la même valeur discursive que dans les exemples précédents ; elle signale le maintien du thème et non le marquage d'un nouveau topique. Il est intéressant d'observer sur ce point les traductions des textes latins, en particulier lorsque le relatif *lequel* est utilisé en position de déterminant pour rendre un pronom relatif. Dans l'exemple suivant, que nous empruntons à la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles :

(10) Lequel Pirrus comme il se conseillast à Appollo de l'avenement de ces choses, il li baillasses courtoisement une responce si double que [...]

*Cui sane de rerum futuro eventu consulenti satis urbane Apollo sic ambiguum oraculum edidit, ut [...]*

le participe *consulenti* n'est pas conservé et se trouve remplacé par une proposition circonstancielle en *comme*. La structure ainsi adoptée, qui correspond à un constituant dans lequel le participe dépend du relatif, vient renforcer l'analyse que nous venons de proposer : le syntagme initial *lequel Pirrus* précède la conjonction en raison de la nature même du relatif « de liaison », mais doit être interprété comme le sujet extrait de la subordonnée, dans la mesure où la reprise se fait par une forme indirecte *li* ; s'il s'était agi de la dislocation du complément du prédicat principal, on aurait été en droit d'attendre le détachement d'un syntagme prépositionnel, dans un tour comme : *Auquel Pirrus [...] il (li) bailla ...*

## 2 Les topicalisations

Nous observerons à présent quelques occurrences de dislocation, moins bien représentées dans notre corpus, dans lesquelles le détachement et la reprise du SN correspondent, au niveau discursif, à l'opération de topicalisation. Ces énoncés se distinguent nettement des tours que nous venons de commenter par le fait qu'ils ne

présentent pas l'insertion d'une subordonnée circonstancielle ou d'une prédication seconde. Le SN initial peut être complété par une subordonnée relative, mais on ne peut pas considérer qu'il s'agit là d'une insertion identique à celle des temporelles ou des concessives. Ainsi, dans le passage suivant, les deux syntagmes détachés (*ses subgés, ses anemis*), qui reprennent, en fonction de topique, des référents faisant partie du commentaire dans le contexte proche, sont-ils complétés par des relatives :

(11) et estoit [ Jeroboham] si crueulx qu'il faisoit pis a ses subgés que a ses anemis, car ses propres subgés [...], desquelz [...], quant il l'avoient bien servi a toute sa volonté, en la fin pour guerredon de leur service il les metoit en chartre perpetuelle ; et ses anemis qui a leur pouoir avoient resisté a lui il les metoit en prison P. de Mézières, p. 138

Le topique peut d'ailleurs se présenter sans expansion, comme dans l'exemple suivant, où l'on notera par ailleurs l'alternance d'une topicalisation en *quant à* et d'une dislocation sans marqueur, avec reprise :

(12) Et quant au biau palais [...] ce fu le mont de Calvaire [...] Mais quant au grant maistre d'ostel qui les noces principalement gouverna, ce fu Pilate [...] Les serviteurs du disner, ce furent les faulz Juifz et les chevaliers romains, p. 89

Dans la plupart des cas, le référent topicalisé n'est pas exprimé en tant que tel dans le contexte, mais doit être restitué par inférence, comme dans l'extrait suivant, où le topique *de desconfort* se rattache au prédicat *a esté desconfortee* :

(13) combien qu'elle n'ait mestier de reconfort [...] car la personne reconfortee a ja esté desconfortee, et ce ne se treuve pas en la dame susdicte, car de desconfort en son mariage elle en est quitte p. 217

L'inférence repose parfois sur un rapport d'opposition, de contraste, comme celui qui s'établit, dans l'exemple qui suit, entre les référents *ceulx qui bien le servoient* et *ses propres anemis* :

(14) fu dit [...] comment Jereboham metoit en chartre perpetuelle ceulx qui bien le servoient [...] et ses propres anemis qui [...], il les metoit ou limbe d'Enfer p.142

L'inférence ne s'appuie pas toujours sur une expression particulière mais, dans certains cas, renvoie plus globalement à l'ensemble d'un contexte plus ou moins large. Ainsi, dans l'extrait suivant, le topique *les ames qui sont livrees* [...] est-il inféré du thème général du passage, constitué par le Jugement dernier :

(15) Elle a si grande auctorité [...] que maintes fois elle fait rappeler les sentences du souverain Juge ; et les ames, qui sont livrees [...], par sa grant seigneurie elle les ramaine a vie pardurable a la joye de Paradis. p. 178

### 3. Topicalisation et polyphonie énonciative

#### 3.1. *Topicalisation d'une proposition*

Nous examinerons à présent une configuration discursive particulière, qui entraîne, du point de vue syntaxique, une dislocation identique, du moins en surface, à celle que nous venons de décrire. Il ne s'agit plus de la topicalisation d'un constituant nominal, mais de celle d'une proposition. Ce cas de figure, relativement rare dans la narration, est en revanche assez courant dans le discours argumentatif, ce qui s'explique facilement, une telle structuration de l'énoncé étant en particulier rendue nécessaire dans la démarche de réfutation. Comme nous l'avons évoqué au début de cette étude, la période du moyen français voit le développement, sous l'influence de facteurs non linguistiques, du texte argumentatif rédigé en français. Il ne faut cependant pas oublier que ce nouveau genre discursif ne se crée pas *ex nihilo*, mais qu'il s'appuie sur des outils linguistiques, qu'il s'agisse de la syntaxe, du lexique ou de la pragmatique, fournis par les textes en latin scolastique. Ces derniers, présents dès le XI<sup>e</sup> siècle, ont un contenu qui se limite au domaine des débats théologiques et à celui de l'enseignement universitaire, mais ils serviront de modèle, en ce qui concerne les procédés d'expression et l'organisation générale de l'argumentation, lorsque les thèmes traités seront plus diversifiés et relèveront en particulier du débat d'ordre politique. Il faut également rappeler que ces textes en latin sont fortement tributaires, dans leur forme, de la situation de communication très particulière de l'enseignement universitaire, la méthode de présentation la plus couramment utilisée étant la *quaestio disputata*, progression par questions et réponses, qui enchaîne la position du problème à résoudre, la succession des arguments et des contre-arguments et se termine par la solution donnée par le maître (cf. Weijers, 1995). Ce type de discours, structuré de façon relativement rigide, conditionne fortement l'articulation topique / commentaire ; chaque sujet soumis à discussion est en effet présenté comme une sorte de titre et c'est dans ce segment initial, qui contient d'ordinaire une opinion rapportée, que l'on peut voir l'origine du topique, point de départ du commentaire dans le discours suivi. On peut par ailleurs remarquer une certaine hésitation, dans la rédaction, entre un texte qui renverrait clairement à la situation dialogale et un texte doté d'une certaine unité énonciative. Cet aspect « morcelé » du discours peut être illustré par ces deux exemples d'un *quodlibet* du XIII<sup>e</sup> siècle, dans lequel les séquences introduites par de simples indications comme *contra* ou *responsio* semblent reproduire les divers tours de parole des locuteurs :

(16) Si dicat quod non posset resumi, contra: (...) G. de Saint-Quentin, p. 240  
*S'il dit que ..., contre: ...*,

(17) Quod quaeritur « In quo differat angelus ab anima ? », responsio: (...) (id., p. 187)  
*(Sur le fait) que l'on demande: « en quoi diffère ...? », réponse: (...)*,

Ce type d'enchaînement se retrouve dans les textes en français, avec les termes *réponse* et *solution*. On remarquera que, si l'énoncé qui joue le rôle de topique peut se présenter comme une proposition non dépendante :

(18) disoient aucuns que (...). Response que c'est chose dicte volontairement (...) J. de Montreuil, p. 168

c'est, ainsi que dans la plupart des exemples en latin, sous la forme d'une subordonnée qu'il apparaît le plus souvent. Cette subordonnée peut correspondre à ce qui serait un complément essentiel dans une relation du type : *à ce que (on dit que) P, je réponds [...]*, comme dans :

(19) Et d'autre part, a ce que aucuns Angloiz opposent d'aucunes dames de France qu'elles (...). Solution : que le roy leur seult faire bailler (...) id. p. 172

Elle peut correspondre également à une circonstancielle de temps (avec *où*) ou à une hypothétique, comme dans :

(20) Et ou les Angloiz alleguent, comme l'en dit, qu'il est trouvé par le Vieulx Testament que (...), response que Saphat n'estoit mie roy (...) id. p. 173

(21) Et se ilz vouloient faire un autre argument de Semiramiz, que elle fu royne (...), response que c'est un cas particulier ... id. p. 173

Le point de départ de ce type de topicalisation est ainsi constitué d'une séquence : *X dit P<sub>1</sub> / je dis P<sub>2</sub>*, dans laquelle P<sub>2</sub> contient le jugement porté sur P<sub>1</sub>. L'intégration de la première proposition sous la forme d'un topique dont la deuxième est le commentaire conduit à une ébauche de « phrase complexe » : *sur le fait que X dit que P<sub>1</sub>, je dis que P<sub>2</sub>*. A partir de ce schéma développé se réalisent des linéarisations concrètes qui comportent d'ordinaire divers phénomènes d'ellipse : non expression de l'introducteur de topique (*que P<sub>1</sub>, je dis que P<sub>2</sub>*), du verbe de parole introducteur du commentaire (*sur le fait que X dit que P<sub>1</sub>, P<sub>2</sub>*), ou encore de toute formule d'introduction (*que P<sub>1</sub>, P<sub>2</sub>*), séquence qu'il convient d'interpréter comme : *quant à ce que X dit P<sub>1</sub>, je réponds P<sub>2</sub>*. Ces faits d'ellipse entraînent des effets de « rupture », dans lesquels une interprétation trop moderne verrait des anacoluthes, le circonstanciel initial n'entretenant aucune relation avec le contexte de droite. Cette indépendance du topique apparaît bien dans les deux exemples suivants, où les anaphores *ce* et *il*, qui ouvrent le commentaire, reprennent le contenu de la complétive P<sub>1</sub> enchâssée dans le topique et non l'ensemble de la proposition topicalisée :

(22) et pour respondre a ce que aucuns ont aucunefois argué, que (...): c'est chose dite volontairement et qui ne se peut soutenir id. p. 275

(23) Et se Edouart disoit que par le moien de ladicte fille il eust eu droit (...), il ne se pouoit faire, car ladicte fille (...) id. p. 211

La non expression de toute marque d'énonciation, qu'il s'agisse du discours citant ou du discours cité, conduit à l'emploi de *que* comme introducteur du topique, avec

la valeur de *quant au fait que*, et à un enchaînement des propositions très proche de la parataxe :

(24) Et que telle chose soit agreable à Dieu, dit le Psalmiste que (...) C. de Pisan, p. 5

(25) que vous en ayés été adverty, vous savés que vous avez fait assembler voz trois estats avant votre sacre Juvénel des Ursins, 1, p. 320

### 3.2. *Topicalisation de syntagmes nominaux*

Des phénomènes de même ordre sont observables dans des énoncés qui présentent la topicalisation de syntagmes nominaux. Ceci n'a rien de surprenant, dans la mesure où, dans la grande majorité des cas, il s'agit de syntagmes qui correspondent à des nominalisations, ce qui donne au topique un contenu propositionnel identique à celui des subordonnées. Le marqueur *quant à*, ou un équivalent comme *au regard de*, joue le même rôle, toutes proportions gardées, que la conjonction *que*. Il n'est pas étonnant non plus que l'on retrouve les mêmes effets de « rupture », qui permettent d'analyser ce type de construction comme l'enchaînement de deux mouvements énonciatifs : *quant au fait que l'on dit* SN, (*je dis*) *que* P. On peut ainsi mettre en parallèle l'exemple suivant et ceux que nous venons de citer :

(26) Et quant ausdites vidanges, onques a peines les Angloiz ne viderent forteresce, si les François ne la prindrent par force id. 1, p. 187

Le syntagme initial relève bien du discours rapporté, car il s'agit des forteresses que les Anglais prétendent avoir évacuées, alors que l'énonciateur, dans le commentaire, justifie son refus de cette affirmation ; la phrase aurait ainsi pour équivalent : *que les Anglais aient vidé [...], onques à peine les Anglais ne vidèrent [...]*

Le passage suivant, dans lequel on notera le verbe *alléguer* qui explicite, en quelque sorte, la situation de discours rapporté, est particulièrement intéressant, dans la mesure où il illustre bien la portée textuelle de la topicalisation :

(27) Et quant aux offres que lesdiz Angloiz alleguent estre faictes par (...), il faudroit qu'ilz le monstrassent par lettres (...); il faudroit savoir aussi se Bretagne, Normandie et Flandres estoient si nettement françoises (...) id., p. 207

Le constituant détaché est en effet à considérer, du point de vue discursif, comme un topique qui se trouve en relation avec deux commentaires successifs, la présence de l'anaphore pronominale *le* dans le premier des deux commentaires n'étant pas à considérer comme l'indice d'un lien syntaxique particulier, la deuxième propositions n'entretenant aucune relation grammaticale avec ce même topique.

### 3.3. *Intégration à la structure phrastique*

Même si, comme nous venons de le voir, l'origine polyphonique de cet enchaînement de propositions reste assez présente pour que ne soit pas encore constitué un ensemble que l'on pourrait considérer comme une « phrase complexe » dont les

éléments seraient caractérisés par des relations de dépendance, il semble possible de détecter certains facteurs qui conduiront peu à peu à une intégration du topique dans le jeu des hiérarchisations syntaxiques. La création d'une sorte de routine d'ordre grammatical semble avoir été favorisée par l'obligation de reprendre le topique par un pronom - sujet ou objet - lorsque c'est une de ces deux fonctions qui est concernée. L'expression du sujet n'a évidemment rien d'obligatoire à cette période, mais, dans l'organisation discursive et syntaxique qui nous intéresse ici, elle va jouer le rôle d'un marqueur de topicalisation. Dans la mesure où la première proposition n'est pas considérée comme un constituant de la zone initiale de l'énoncé, la deuxième proposition, qui constitue le commentaire, ne peut commencer par la forme verbale. Considérons par exemple l'énoncé suivant :

(28) Comment il plaist bien a Dieu [...] que le sacrement de nostre redemption soit pour nous souvent recordé [...], il nous est demonstré clerement par un devot exemple P. de Mézières, p. 209

La non expression du sujet *il* :

(28') Comment il plaist bien a Dieu (.) nous est demonstré clerement par un devot exemple ne permettrait plus de distinguer la construction à détachement de la construction liée, le système de ponctuation, trop hétérogène, ne pouvant fournir d'indication claire sur ce point. Notons que le déplacement d'un circonstant en zone initiale du commentaire :

(28») Comment il plaist bien a Dieu (.) clerement\_nous est demonstré par un devot exemple

ne clarifierait en rien la structuration de l'énoncé, dans la mesure où cette disposition des éléments pourrait être interprétée comme une réalisation du schéma SXV, courant en moyen français. Lorsque la reprise de la proposition topicalisée s'effectue en fonction de sujet, c'est la forme *il* qui se trouve normalement utilisée :

(29) mais que il ne sceust bien que (...), il appert par les choses ...

Juvénal des Ursins, 2, p. 38

(30) Comment Dieu le père donna [...], et comment la douce mere du Rubin devint fin Dyamant [...], et comment elle porta le Rubin franchement et nettement, et tout ce que a present se puet dire de ces deux vertus [...], il est une chose de douce et devote mémoire P. de Mézières, p. 179

Le démonstratif *ce* est également possible :

(31) qu'il eust voulu renoncer, ce n'est pas chose creable ... J. de Montreuil, p. 155

La reprise en fonction objet, par la forme *le*, joue un rôle identique ; l'énoncé suivant :

(32) Mais comment la Vierge [...] porta le doulx Rubin, chascun le puet penser P. de Mézières, p. 177

s'il ne comportait pas de pronom objet, pourrait être interprété comme une construction liée à ordre OSV, schéma attesté en moyen français, même s'il est moins fréquent que SXV :

(32') Mais comment la Vierge [...] porta le doulx Rubin (.) chascun puet penser

L'exemple suivant, traduction d'une phrase de Saint Augustin, fait bien apparaître la réorganisation de l'énoncé latin OVS, avec la transposition dans l'ordre SV et l'expression du pronom objet *le* :

(33) Quel prouffit ilz orent de ce, les choses qui s'ensivirent après le demonstrent

*Quantum ex hoc profecerint, indicant secuta peiora* R. de Presles, p. 138

Ce facteur de syntactisation lié à l'obligation d'exprimer, par une reprise anaphorique, les fonctions principales se trouve renforcé par une obligation identique dans les cas où la reprise s'opère sous la forme d'un constituant prépositionnel à fonction circonstancielle, l'anaphore prenant alors la forme d'un démonstratif, comme dans :

(34) Mais ce que Dieu a voulu que [...] les hommes et les femmes doivent vivre d'une plus parfaite vie que devant sa venue, pour ce est il restraint que le sacrement de mariage ne soit otroyés que en deux P. de Maizières, p. 222

On remarquera toutefois que ce type de reprise, qui annonce le système du français moderne, se trouve concurrencé, dans les mêmes textes, par l'anaphore lexicale, qui continue la situation de parataxe que nous venons de décrire. Ainsi, dans :

(35) et ad ce que vous dites que (...), cest argument ne conclut pas necessairement J. de Montreuil, p. 90

(36) et a la seconde conclusion, en laquelle vous avez prové que (...), je prends toutes ces raisons pour ... id., 265

peut-on voir comment les syntagmes nominaux *cest argument* et *toutes ces raisons* sont utilisés là où une structuration plus « grammaticale » de l'énoncé aurait conduit à l'emploi d'anaphores pronominales comme en (28) et en (32) par exemple. Il reste cependant, ainsi que nous l'avons vu plus haut, que la reprise n'a rien d'obligatoire et que des énoncés du type de :

(37) Comment la prison du roy [...] fu brisie. Adonay dist en l'Esvangile aux Juifs : [...] P. de Mézières, p. 204

seront encore attestés dans le courant du XVI<sup>ème</sup> siècle.

La dislocation avec reprise est devenue, dans le système syntaxique du français moderne, un fait de rection, le détachement du sujet ou d'un complément essentiel rendant obligatoire l'utilisation d'une proforme. Dans le domaine discursif, cette organisation de l'énoncé correspond aussi bien à des cas de thématisation qu'à des cas de topicalisation. Interpréter cette structuration de la phrase en prenant en compte les relations sujet / verbe et verbe / objet est sans doute pertinent et constitue, si l'on peut dire, une explication suffisante, si l'on s'en tient à une approche synchronique.

Des observations comme celles que nous venons de faire, qui devraient être complétées par des études portant sur des corpus quantitativement plus importants, tendent toutefois à montrer que, bien avant que le figement SVO et l'expression obligatoire du sujet soient des caractéristiques du système, deux configurations textuelles ont conduit à une séquence de constituants qui se grammaticalisera peu à peu en construction segmentée avec reprise. L'emploi d'une forme anaphorique apparaît ainsi comme une conséquence de l'organisation discursive, dans laquelle sont à l'œuvre les deux facteurs principaux de changement que sont le passage de la parataxe à l'hypotaxe et le jeu de la polyphonie énonciative.

Université de Lorraine & UMR-ATILF

Bernard COMBETTES

### Textes cités

- Christine de Pisan, *Livre du Corps de Policie*, ed. R. H. Lucas, Genève, Droz, 1967.
- Guerric de Saint-Quentin, *Quaestiones de quolibet*, ed. W. H. Principe, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2002
- Jean de Montreuil, *Opera, volume II, L'oeuvre historique et polémique*, ed. N. Grévy, E., Ornato, G. Ouy, Turin, G. Giappichelli, 1975
- Juvenal des Ursins, *Ecrits politiques*, ed. P. S. Lewis, Paris, SHF, 2 vol. 1978, 1985
- Le Roman de Tristan*, ed. R. Curtis, t. II, Leiden, Brill, 1976
- Philippe de Mézières, *Livre de la vertu du sacrement de mariage*, ed. J. Williamson, Washington, D. C., Catholic University of America Press, 1993
- Raoul de Presles, traduction de *La Cité de Dieu* de Saint Augustin, édition du vol. I (livres 1 à 5), réalisée dans le cadre du programme ERC « Histoire du lexique politique français » dirigé par Olivier Bertrand (ATILF CNRS), à paraître en 2013 aux Editions Honoré Champion.

### Indications bibliographiques

- Apothéloz, D., 2008. « A l'interface du système linguistique et du discours : l'exemple des constructions identifiantes », in: Bertrand, O., et al. (ed.), *Discours, diachronie, stylistique du français*, Berne, Peter Lang, 75-92.
- Combettes, B., 1996. « L'intégration syntaxique de la subordonnée conjonctive topicalisée en français : approche historique », in C. Muller, éd., *Dépendance et intégration syntaxique*, Niemeyer, Tübingen, 89-96
- Combettes, B., 2002. « Texte argumentatif et structures syntaxiques en moyen français : la topicalisation d'une proposition », *LINX, Mélanges Michèle Perret*, 85- 95
- Combettes, B., 2004. « Topicalisation d'une proposition et réfutation : approche diachronique », in: J.-M. Adam, J.-B. Grize / M. A. Bouacha (eds) *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Editions Universitaires de Dijon, 93-10
- Doherty, M., 2001. « Discourse functions and language-specific conditions for the use of cleft-(like) sentences : a prelude », *Linguistics*, 39, 457-462

- Haiman, J., 1978. "Conditionals are topics", *Language*, 54, 564-589
- Glorieux, P., 1925. *La littérature quodlibétique*, « Bibliothèque thomiste, 5 », Paris.
- Jacobs, J., 2001. « The dimensions of topic-comment », *Linguistics*, 641-681
- Lambrecht, K., 1994. *Information Structure and Sentence Form. Topic, Focus, and the Mental Representation of Discourse Referents*, Cambridge University Press
- Weijers, O., 1995. *La « disputatio » à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Tournai, Brepols.